## NOUVELLES DE LA RÉGION ET D'AILLEURS

# Le MSC accorde officiellement sa certification à la pêche de bonites sur banc libre des Parties à l'Accord de Nauru!

L'événement tant attendu est enfin arrivé : la pêcherie ciblant la bonite sur banc libre des Parties à l'Accord de Nauru a reçu la certification du Marine Stewardship Council (MSC)!

L'annonce nous est venue du MSC le 9 janvier 2012, mais nous avons préféré attendre la déclaration officielle avant de relayer la nouvelle. Mélanie Carter, certificateur indépendant, avait d'ailleurs donné son aval dès le 13 décembre 2011, malgré les nombreuses objections de l'ISSF (International Seafood Sustainability Foundation) et d'autres acteurs du secteur thonier.

Nous tenons à remercier tous ceux qui nous ont soutenus dans cette longue procédure en 2011. Le soutien indéfectible que vous avez témoigné à Pacifical nous a donné la confiance nécessaire pour mener à bien le processus de certification MSC et atteindre notre objectif. Avec succès!

Dans quelques mois, le logo bleu du MSC, reconnaissable entre tous, sera visible sur nos conserves de bonite aux côtés de notre marque commune Pacifical. Notre thon sera ainsi reconnu comme provenant d'une pêcherie bien gérée et durable.

Désormais, les thonidés certifiés MSC, pêchés en bancs libres sans DCP, offriront une alternative viable au thon pêché à la canne. Il sera ainsi possible d'approvisionner les marchés en bonites adultes, tout en limitant au maximum le nombre de prises accessoires, comme l'exigent les Parties à l'Accord de Nauru, et en résolvant les problèmes liés aux appâts. Par ailleurs, nos bonites étant pêchées à la senne, nous serons en mesure de proposer un thon durable à un plus grand nombre de consommateurs.

La certification MSC en poche, nous sommes prêts à fournir un thon exploité durablement et à permettre aux populations de tirer profit de leurs ressources. « Nous vivons dans cette région, le thon est notre raison d'être et l'unique ressource de la plupart de nos pays membres », a déclaré Transform Aqorau, Directeur du mécanisme des Parties à l'Accord de Nauru.

Mais la certification n'est qu'une première étape et il reste encore beaucoup à faire. Les Parties à l'Accord de Nauru et Pacifical encouragent désormais les navires de pêche à respecter les règles du MSC et la chaîne de responsabilité. Dans le même temps, nous prenons contact avec certains de nos partenaires exclusifs afin de préciser le contenu des cahiers de charges à respecter.

Notons toutefois que dans un premier temps, les quantités de thon certifié MSC produites par Pacifical seront limitées. Nous ne pourrons donc répondre qu'aux besoins d'un nombre restreint de détaillants, de restaurateurs et de transformateurs particulièrement motivés. Par la suite, les quantités de bonite capturée en bancs libres devraient augmenter au fur et à mesure que les entreprises de pêche et les armateurs se conforment à notre chaîne de responsabilité.

Pour l'heure, 265 thoniers opèrent dans les eaux des Parties à l'Accord de Nauru. Certains des exploitants de ces navires collaborent déjà étroitement avec Pacifical et ont exprimé leur volonté d'utiliser des cales séparées pour les bonites en bancs libres. Espérons que d'autres thoniers leur emboîtent le pas cette année.

À terme, il est prévu de pêcher 500 000 tonnes de bonite en bancs libres dans les eaux des Parties à l'Accord de Nauru, soit l'équivalent de 1,4 milliard de conserves de thon de 185 g par an. En d'autres termes, 4,2 milliards de repas sains, riches en protéines et produits selon des pratiques durables, seront servis à travers le monde à un prix abordable et avec un impact réduit sur l'environnement.

#### Les Parties à l'Accord de Nauru gèrent la plus importante flottille de thoniers senneurs certifiée durable au monde

- Les Parties à l'Accord de Nauru sont : les États fédérés de Micronésie, Kiribati, les Îles Marshall, Nauru, Palau, la Papouasie-Nouvelle-Guinée, les Îles Salomon et Tuvalu.
- Chefs de file dans la gestion et la conservation des stocks de thonidés, les Parties à l'Accord de Nauru ont adopté un grand nombre de mesures de conservation, sans précédent au niveau mondial, imposant par exemple des moratoires sur la pêche en haute mer, un encadrement des dispositifs de concentration du poisson (DCP), des mesures de protection des requins baleines, et une couverture totale des senneurs par des observateurs. La capture de dauphins a été éradiquée dans les eaux des Parties à l'Accord de Nauru. Ces pays s'emploient également à réduire les prises accessoires d'autres espèces.
- En 2011, le Marine Stewardship Council a octroyé son label de pêche durable aux bonites pêchées sans DCP dans les eaux des Parties à l'Accord de Nauru, donnant ainsi naissance à la plus importante pêcherie durable de thoniers senneurs au monde.
- Les Parties à l'Accord de Nauru détiennent environ 30 % de la chaîne d'approvisionnement mondiale en thon.
- Les Parties à l'Accord de Nauru s'emploient à assurer une gestion durable des stocks de thonidés, principalement grâce au système de gestion des jours de pêche (VDS). Les Parties à l'Accord de Nauru fixent ensemble un nombre limité de jours de pêche par an, sur la base des avis scientifiques relatifs à l'état des stocks de thonidés. Ces jours de pêche sont ensuite répartis entre les pays et vendus au plus offrant. Les pays océaniens peuvent ainsi récolter les fruits de la gestion durable de leurs stocks de thonidés.

 $\textbf{Source:} \textbf{site Internet des Parties \`a l'Accord de Nauru (http://www.pnatuna.com/about-us)}.$ 

## NOUVELLES DE LA RÉGION ET D'AILLEURS

À la différence du bœuf, du poulet ou des poissons d'élevage, les thonidés appartiennent à des espèces exclusivement sauvages. Ils ne proviennent pas de l'élevage, ne reçoivent aucun antibiotique, n'ont pas besoin que l'homme leur fournisse de grandes quantités de nourriture et d'eau, et ne sont responsables d'aucune pollution de l'eau ou des sols.

Si nous voulons que cette espèce particulièrement féconde et à la croissance rapide continue de fournir une source d'alimentation saine aux générations futures, il incombe aux Parties à l'Accord de Nauru, en tant que gardiens de nos peuples et de notre planète, de gérer et d'exploiter les stocks de bonites de manière durable, selon les principes du MSC.

Nous nous réjouissons à l'idée de voir débarquer, dès le début de cet été, des conserves de bonite certifiée MSC dans les rayons des magasins européens!

Source: site Internet de PACIFICAL, 12 janvier 2012 (http://www.pacifical.com/articles/00020.html)



### Chaîne de responsabilité PNA/MSC: une filière thon réinventée

L'heure de la mise sur le marché de la bonite certifiée par le Marine Stewardship Council (MSC), pêchée et transformée dans les eaux cristallines des Parties à l'Accord de Nauru, approche. Vous vous demandez certainement quand les premiers produits arriveront enfin dans les rayons de vos magasins. Voici quelques éléments de réponse :

Condition de mise sur le marché de tout produit de la pêche certifié MSC, le poisson MSC doit constamment être maintenu à l'écart des produits non certifiés, à toutes les étapes de la chaîne d'approvisionnement, jusqu'au consommateur final. Tous les maillons de la chaîne sont inspectés et certifiés conformes aux normes MSC. Ensemble, ils forment ce que le MSC appelle la chaîne de responsabilité.

Au vu des vastes étendues parcourues par les pêcheries de bonite des Parties à l'Accord de Nauru (l'équivalent de 140 % du continent européen) et sachant que la majorité des senneurs ne débarquent pas leurs prises directement dans les conserveries (mais les transbordent généralement dans un des ports des Parties à l'Accord de Nauru vers un navire transporteur, qui sert d'intermédiaire), l'extension de la chaîne de responsabilité à tous les acteurs de la filière est un véritable défi. La mise en place d'une telle chaîne a nécessité une refonte complète des procédures de manipulation à bord, de transbordement et de débarquement du thon. Il a également fallu revoir les modes de gestion et de suivi de la filière. Les Parties à l'Accord de Nauru se sont engagées à relever ce défi.

Cela signifie que les pêcheries de bonite en bancs libres devront démontrer à un organe indépendant (tiers) que leur chaîne d'approvisionnement, ou chaîne de responsabilité, répond scrupuleusement aux exigences très strictes du programme de certification du MSC, depuis l'instant où le senneur quitte le port, jusqu'au moment où le thon est déchargé dans une chambre froide.

Dans la pratique, nous devons informer toutes les parties prenantes (les observateurs, les capitaines, les équipages et la direction des compagnies de pêche) de ce que l'on attend d'elles dans leur travail quotidien et les responsabiliser. Des formations intensives et des manuels détaillés sont proposés à chaque étape de la chaîne d'approvisionnement afin de s'assurer que toutes les personnes concernées sont informées, formées et évaluées. Au cours des mois de février, mars et avril 2012, les Parties à l'Accord de Nauru et les équipes de Pacifical ont accompagné les entreprises de pêche et de transformation de la région qui ont choisi de se plier aux normes rigoureuses du MSC régissant la chaîne de responsabilité et de se lancer dans la pêche de la bonite certifiée MSC, au profit des clients de Pacifical à travers le monde.

Un audit interne a déjà été mené dans sept grandes entreprises de pêche et de transformation ces dernières semaines. Cinq autres sociétés devraient suivre, au titre de la phase de lancement du projet. Cet exercice d'évaluation a permis de mettre en lumière les manquements et les domaines de conformité aux normes MSC de la chaîne de responsabilité de chaque société. Les entreprises de pêche et de transformation concernées s'efforcent actuellement de prendre les mesures correctives nécessaires.

Les cours de formation et les évaluations internes étant sur le point de s'achever, les prochaines sorties de mise à l'essai en mer des techniques de pêche et de séparation des bonites dans des cales spéciales se préparent. Le premier essai a eu lieu l'année dernière et les derniers essais sont prévus pour le mois prochain. Ils durent en moyenne 45 jours, transbordement compris.

Comme toujours, nous ne manquerons pas de vous tenir informés!

Source: adaptation d'un article de PACIFICAL de mai 2012 (http://www.pacifical.com/articles/00031.html)